

Mercredi, 25 Février 1880

SOMMAIRE

ORGANISATION NATIONALE. ECHOS DU JOUR. CHAMBRE DES COMMUNES. INTERPRETES ET VOYAGEURS. PICOTE ET VACCINE. SERVICE TELEGRAPHIQUE. LES HERMITES DE LOGAN. CA ET LA. COMMUNICATION. A TRAVERS L'AMERICA. FETTES ET YAGINE. SERVICE TELEGRAPHIQUE. LES HERMITES DE LOGAN. CA ET LA. COMMUNICATION. A TRAVERS L'AMERICA. FETTES ET YAGINE.

ORGANISATION NATIONALE

Les idées que nous avons eu occasion de développer depuis quel temps sur l'importance de compléter notre organisation au point de vue de la consolidation de notre race dans ce pays - en particulier dans la vallée de l'Ontario - font leur chemin dans l'opinion publique et promettent de produire avant longtemps des résultats pratiques. Nous avons eu le plaisir de constater récemment que le société Saint-Jean-Baptiste de cette ville a résolu de s'organiser en société de colonisation. A son tour maintenant, l'Institut Canadien-Français de Buckingham vient de passer une série de résolutions qui s'imposent de droit à l'attention du lecteur. En voici le texte même qu'un bien voulu nous communiqué :

Qu'il serait très avantageux et important d'agir d'une manière plus étendue que par le passé les différents groupes de population française habitant les deux rives de l'Ontario et de les amener ainsi à se mieux connaître et comprendre ; Que pour arriver à ce but les sociétés amicales existant dans la vallée de l'Ontario ne peuvent faire mieux que d'établir entre elles un lien commun, une solidarité commune, en ne formant qu'une seule société ou en ce qui concerne leur autonomie particulière, mais qui tiendrait des assemblées générales à des époques déterminées, aurait un comité général de régie, avec un président général pour toute l'association ; Que la mise à l'exécution d'un tel projet aurait pour effet de dépasser nos forces en nous donnant l'unité dans les entreprises et les discussions, l'unité dans les moyens et l'unité d'action ;

Qu'en conséquence il soit résolu que l'Institut Canadien-Français de Buckingham donne son adhésion complète et absolue à ce projet d'union, et se déclare prêt à nommer ses délégués à la prochaine assemblée ou convention générale, assistés que d'autres sociétés y auront aussi donné leur adhésion ; Que cette convention nationale devrait avoir lieu, au plus tôt, dans la cité d'Ottawa ou de Hull, afin de jeter les bases de la future union, et immédiatement d'avisé ce qui pourrait être fait en commun pour la célébration du prochain 24 juin, pour la colonisation, et pour d'autres fins ; Que les paroisses et les villages français, qui ne possèdent pas de sociétés nationales, ne devraient pas s'abstenir pour cela de se joindre au mouvement susdit ; Que copie des présentes résolutions soit transmise au journal Le Canada pour être publiée à titre d'invitation pour les autres sociétés nationales de la vallée de l'Ontario, afin qu'elles en prennent connaissance, les considèrent et y répondent par la même voie, si elles le jugent à propos.

Nous sommes en faveur de toutes les mesures qui ont pour but de cimenter l'union parmi les Canadiens-français, et à ce titre nous ne pouvons voir que d'un très bon œil le mouvement suggéré par l'Institut canadien-français de Buckingham. L'idée d'avoir une société nationale générale pour cette partie du pays est excellente ; mais cette grande association ne peut avoir de la force et de l'importance qu'autant qu'elle aura des ramifications dans toutes les localités de cette circonscription qui renferment des groupes français un peu peuplés. Il est vrai que, si l'on établissait bientôt une association générale pour la vallée de l'Ontario, elle pourrait elle-même prendre des mesures pour fonder des succursales partout où la chose serait possible et présider à la direction de ce patriotique mouvement.

On nous dit que les Canadiens français du comté de Prescott ont l'intention de constituer une société Saint-Jean-Baptiste qui se recruterait dans les différentes paroisses du comté et chômeerait chaque année la fête nationale à un point donné. Ne serait-il pas possible aux autres comtés, dont la population est française ou en partie française, d'imiter pareil exemple ? Chaque société de comté aurait le droit d'envoyer à l'association générale des délégués qui formeraient son conseil exécutif. Quelle force n'aurions-nous pas si nous avions ainsi des organisations de ce genre dans chaque comté, non seulement de la vallée de l'Ontario, mais des autres grandes circonscriptions françaises du pays, et qui s'occuperaient constamment de tout ce qui intéresse de près ou de loin la nationalité - surtout de l'importante question de la colonisation.

A n'en pas douter, les circonstances sont extrêmement favorables pour tenter un mouvement de ce genre. Quoique la chose offre des difficultés, il ne serait pas impossible de tenir ici une convention nationale, à laquelle toutes les paroisses de cette

vallée seraient invitées à envoyer des représentants. Cette convention pourrait être appelée à siéger au commencement de juin, afin de s'entendre sur une base d'action commune, dont la grande convention, qui se réunira à Québec, le 25 juin, pourrait probablement faire son profit. En attendant, nous engageons vivement nos compatriotes de cette vallée et de toute la province d'Ontario à s'organiser en sociétés nationales avec toute la diligence possible.

ECHOS DU JOUR

D'après des nouvelles reçues de Rimouski, l'élection de M. Asselin, avocat, ne ferait doute pour personne.

La Patrie Nouvelle s'est faite une nouvelle toilette pour fêter son cinquième anniversaire. Elle nous arrive avec un format agrandi d'une très belle apparence.

Une députation des membres de la Chambre doit avoir prochainement une entrevue avec sir Léonard Tilley, pour demander une protection plus grande sur les produits de ferme.

On annonce la mort, arrivée ce matin, en cette ville, de M. Thomas Vaux, pendant longtemps comptable de l'Assemblée législative des Canada-Unis et, plus tard, de la Chambre des communes. M. Vaux avait atteint un âge fort avancé et était à sa retraite depuis plusieurs années.

M. Walter Shanly est nommé commissaire des chemins de fer dans la province de Québec, M. L. A. Sénécal, surintendant général du chemin de fer du Nord, M. Labelle, agent général des billets, et M. Light, ingénieur. Ces différentes nominations seront bien accueillies par l'opinion publique.

Samedi dernier, Mgr L. F. Lafliche a conféré les ordres mineurs à M. F. B. O'Connor, du diocèse de Portland, et l'ordre sacré de la prêtrise à M. P. Cousidine, de West-Field Mass., U.S. M. Cousidine se consacre aux missions de l'Ouest, et sera sous la juridiction de Mgr Martin, vicair apostolique du Dakota.

M. J.-B. Rolland a cessé d'être l'un des propriétaires de la Minerve, après avoir beaucoup contribué à améliorer la condition financière de ce vaillant défenseur de la cause conservatrice. Le journal reste sous le contrôle de M. Mansereau dont le talent d'administration est bien connu : ce monsieur est en ce moment à Ottawa dans le but de suivre les délibérations du parlement.

Le comité des privilèges et élections s'est réuni et a réélu M. Mousseau comme président. M. Dawson a été nommé président du comité chargé d'étudier la question de la frontière nord-ouest d'Ontario. Le comité du Hansard a décidé que les débats ne devront pas dépasser 1500 pages : cela n'empêche pas qu'ils ont atteint chaque année au moins 2000 pages et même 2700 pages, il y a deux ans.

La Gazette de Soré paraît incapable d'employer un langage décent. Elle ne peut parler maintenant du cabinet local sans le qualifier de "ministère de la prostitution." Il est quelques jours dans la province de Québec qui, s'ils étaient lus à l'étranger, donneraient une idée bien défavorable de notre presse, par les inconvenances de langage auxquelles ils se livrent sans cesse.

Du Telegram de Toronto : Une des questions les plus épineuses qu'aura à traiter l'opposition à Ottawa, sera la destitution de M. Letellier. On sait que M. Blake blâme l'ex-lieutenant-gouverneur d'avoir renvoyé ses ministres, tandis que M. Mackenzie traite la question sans trop se prononcer sur la conduite inconstitutionnelle de M. Letellier. Il est trop tard pour ramener cette question sur le tapis, lors même qu'il y aurait quelque fait nouveau à produire, car la province de Québec a eu l'occasion de se prononcer, et elle trouve que l'affaire a été réglée à son entière satisfaction.

Le Courier de Saint-Hyacinthe fait une observation fort juste : "La Confédération a eu cela de bon, qu'elle a rapproché de la nombreuse population française de la province de Québec les groupes de race académique des provinces maritimes, et ce rapprochement a constitué un appui qui ne fera que se fortifier avec les années. La force d'expansion de notre race continuera à se manifester, et, vivant heureux à l'ombre du drapeau britannique, usant sagement des libertés constitutionnelles que nous possédons, nous deviendrons un grand peuple."

Plusieurs journaux de Québec disent que la ventilation de la Chambre des communes laisse beaucoup à désirer et que plusieurs membres se ressentent du froid qu'ils ont pris dans la Chambre et dans les corridors. Nos confrères font erreur, car la ventilation de la Chambre n'a jamais été aussi bonne qu'elle ne l'est maintenant. Un député de l'opposition, M. Charlton, a même félicité hier le ministre des travaux publics des excellentes mesures qu'il a prises à cet effet.

Du Journal des Trois-Rivières :

M. Panneton a été rétabli officiellement dans les fonctions de protonotaire qu'il exerçait quoique sous le titre de député, et M. Bernard le titulaire qui avait été brusquement sur le passé, après quarante années de service, a été mis à sa pension.

Cette nouvelle sera reçue agréablement dans notre district et ailleurs parce qu'elle était attendue avec impatience et depuis longtemps. Tout le monde savait que la nomination de M. Panneton et Panneton comme protonotaire avait été faite en paiement de la trahison de M. Turpin et il était temps que le pays fût débarrassé de cette rancune.

De même que c'est la justice qui élève les nations, de même c'est la justice qui grandit les hommes d'état et les entoure de la considération.

Il faut des exemples pour soutenir la moralité publique et le gouvernement Chapeau, en agissant comme il l'a fait, a prouvé une fois de plus qu'il est digne de commander au parti conservateur et qu'il sait au besoin user de la force nécessaire pour le protéger.

Comme nous l'avons annoncé, Son Excellence le gouverneur-général a donné hier un dîner officiel à Rideau Hall.

On remarquait parmi les personnes présentes : l'honorable M. Langevin, l'honorable J.C. Aikins, Mme Aikins, Mlle Aikins, l'honorable G. Baby, Mme Baby, Mlle Baby, Mlle de Salaberry, l'honorable A. Mackenzie, Mme Mackenzie, l'honorable sir Albert Smith, Lady Smith, l'honorable sir R. Cartwright, l'honorable E. Blake, l'honorable G. Alexander, l'honorable G. Allan, l'honorable J. Benson, Mlle Benson, l'honorable P. Bailarack, l'honorable J. Bellerose, l'honorable J. Carwell, Mme Carwell, l'honorable W. Chaffers, l'honorable J.C. Chapis, l'honorable J. Dever, l'honorable R. Dickey, l'honorable W. Dickson, l'honorable L. Dumouchel, Mme Dumouchel, M. W. Allison, M.P.; l'honorable T. W. Anglin, M.P.; M. T. Bain, M.P.; M. G. Baker, M.P.; M. W. Banerman, M.P.; M. F. Barnard, M.P.; M. Hector Cameron, M.P.; M. Malcolm Cameron, M.P.; M. A. Caron, M.P.; Mme Caron, M.P.; M. Daly, M.P.; M. Daoust, M.P.; M. S. Dawson, M.P.; M. W. Elliott, M.P.; M. T. Farrow, M.P.; M. Charles Ferguson, M.P.; l'honorable T. Geoffrin, M.P.; M. G. Gigault, M.P.; M. John Gillies, M.P.; M. A.H. Gillmor, M.P.; M. Desiré Girouard, M.P.; M. E. Hackett, M.P.; M.G. Haddow, M.P.; M. J. Haggart, M.P.; M. R. Hay, M.P.; Mlle Hay.

CHAMBRE DES COMMUNES

24 février 1880. L'orateur prend son siège à trois heures. Après les affaires de routine, M. R. Stephenson soumet le rapport du comité des impressions. M. Patterson soumet le second rapport du comité des ordres permanents.

M. Patterson présente une pétition pour l'abolition des droits sur le tabac canadien. Les projets de loi suivants sont présentés : M. Casgrain - Projet de loi pour la liquidation de la compagnie d'assurance du Stadacona. M. Cameron (Victoria) - Projet de loi pour incorporer la compagnie du câble transatlantique français. M. Robertson (Hamilton) - Projet de loi pour autoriser la compagnie du "Great Western" à établir, au bénéfice de ses employés, une assurance sur la vie et contre les accidents.

M. Royal - Projet de loi pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Emerson.

Sir Charles Tupper présente un rapport concernant les travaux exécutés sur le chemin du Pacifique depuis le mois de mars 1879, et donnant des renseignements relatifs à la navigation sur les côtes du Pacifique.

Sir Leonard Tilley présente une motion demandant la première lecture du projet de loi ayant pour objet de forcer les employés publics à fournir des cautionnements.

Sir John A. Macdonald fait une motion demandant qu'une adresse des deux Chambres soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, en réponse au message demandant des secours pour l'Irlande.

M. Mackenzie - Une dépêche d'Angleterre dit que toute personne recevant des secours du gouvernement, était censée, par le fait même, de renoncer à ses droits de franchise. Il faut espérer que le secours envoyé par le Canada n'aura pas un semblable effet.

Sir John Macdonald - Les secours envoyés par le Canada ont été volontaires, ils n'affecteront en aucun façon les droits de la classe pauvre de l'Irlande.

Sir John Macdonald - Il n'en sera pas ainsi.

Après quelques remarques, la motion est adoptée.

Sir John A. Macdonald présente une motion ayant pour but de demander que le nom de M. Angers soit ajouté à la liste des membres des comités des privilèges et élections, des chemins de fer et canaux et des bills privés - Adoptée.

M. Charlton - On s'est plaint longtemps de la ventilation de la Chambre et il n'est que juste, aujourd'hui, de féliciter l'honorable ministre des travaux publics du succès de ses efforts. Actuellement, la ventilation est parfaite, mais il est encore nécessaire de prendre des précautions pour éviter aux fuites de gaz.

M. Plumb - Ces remarques sont parfaitement justes.

M. Langevin - Il faut espérer que lorsque la Chambre se réunira de nouveau, la salle des débats sera éclairée au moyen de la lumière électrique ; ce perfectionnement mériterait d'être porté sur tout les faits relatifs aux émissions de gaz.

Sir John A. Macdonald fait motion, conformément à l'ordre du jour, que M. John A. Macdonnell soit traduit à la barre de la Chambre.

M. Macdonnell comparait à la barre de la Chambre, conduit par le sergent d'armes, non député et eulcoré en fait de l'accusation portée contre lui.

Sir John A. Macdonald fait motion que la question suivante soit posée à M. Macdonnell : - Avez-vous quelque chose à répondre à l'accusation qui lui est faite par le sergent d'armes ?

Sur la demande de M. Macdonnell, lecture est faite d'une lettre dans laquelle il déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de manquer au respect qu'il devait à la chambre, et que les remarques qu'il a faites, à la séance du 17 mai dernier, lorsqu'il s'adressait dans l'enceinte de la Chambre, s'adressaient à un étranger se trouvant en arrière de lui, et non à l'honorable député de Shefford.

M. Kirkpatrick fait une motion déclarant que l'accusé ayant avoué s'être servi des mots qui lui ont été reprochés, la Chambre était d'opinion que la conduite qu'il avait tenue en cette occasion portait atteinte à ses privilèges.

Après quelques remarques, la motion est adoptée.

M. McCarthy présente une motion demandant que la décision de la Chambre soit communiquée à M. Macdonnell, et qu'en considération de l'apologie qu'il avait présentée, tout procédé contre lui soit suspendu.

M. Casgrain dit que les explications de M. Macdonnell n'étaient pas suffisantes ; il propose en amendement qu'il fasse des excuses au député de Shefford et à la Chambre.

Après discussion, l'amendement est perdu sur division, et la Chambre adopte la motion principale.

M. Macdonnell comparait de nouveau à la barre de la Chambre, et communication lui est faite de la motion.

La Chambre se forme en comité sur le bill de M. Colby, relatif à la loi de faillite. Le comité se lève et rapporte progrès.

M. Girouard retire son bill pour légaliser le mariage contracté avec la loi de l'épouse défunte.

La Chambre s'ajourne à 5 50 hrs.

INTERPRETES ET VOYAGEURS

[Pour le Canada.] Il est assez curieux de retrouver dans les plus vieux mémoires qui concernent le Brésil la description d'un type de voyageur canadien.

"N'en déplaise à d'austères censeurs ou à de systématiques adversaires, dit M. Paul Gaffarel, nous avons tous nos autres Français, de séduisantes qualités. Notre vivacité, notre intelligence, notre absence de morgue et de prétention nous ont toujours valu des sympathies de peuples avec lesquels nous entrons en relations, et surtout des tribus primitives qui se laissent volontiers prendre aux apparences. Aussi les Brésiliens accueillent-ils avec empressement nos compatriotes, d'autant plus que les Portugais, nos rivaux sur la côte du Brésil, ne cherchent au contraire qu'à imposer et nullement à faire accepter leur domination."

Ceci ressemble beaucoup à l'histoire du Canada. Il n'y a qu'à mettre le mot "Anglais" en place de "Portugais".

Contons le même auteur : "Entre les Brésiliens et les négociants français, les meilleurs intermédiaires furent les interprètes normands. C'étaient de hardis aventuriers qui n'hésitaient pas à se fixer au milieu des tribus brésiliennes, apprenaient leur langue, se conformaient à leurs usages et vivaient de leur vie. D'une bravoure à toute épreuve, d'une activité que rien ne lassait, ce furent les véritables ancêtres de ces héros trappeurs franco-canadiens, dont les romans de Cooper et de Mayne Reid, nous ont appris à admirer l'énergie et la persévérance. Habités à ne compter que sur eux-mêmes, aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes, ils gagnèrent à cette lutte quotidienne contre les hommes et les éléments une incomparable énergie. Leur bravoure commandait l'admiration aux Brésiliens, qui les aimaient aussi pour leur adresse, pour leur complaisance, pour la facilité avec laquelle ils se conformaient aux usages nationaux et parlaient leur langue.... Ils rendirent au commerce français d'inappréciables services et contribuèrent dans une large mesure à l'influence française. On le savait si bien qu'au Brésil que tous les étrangers cherchaient à se faire passer pour Français."

Ces choses avaient lieu dans l'Amérique du Sud, un siècle avant les voyages de Champlain sur l'Ottawa. C'étaient des Normands aussi ces interprètes que le fondateur de Québec lança dans toutes les directions

et qui libèrent avec les nations sauvages du Canada des rapports si étendus et si suivis. Ils rangèrent du côté de la France "ces masses la têtes et couleur d'ajou, qui faisaient trembler les airs de leurs chansons guerrières, comme s'exprime un écrivain canadien. M. Gaffarel ne se trompe pas en allant chercher le type de ces francs compagnons parmi les Normands du Brésil ; car les fils ont bien pu recommencer ici l'œuvre que les pères avaient accompli là-bas. Sur leurs traces marchent six ou sept générations de voyageurs qui ont répandu notre nom d'un océan à l'autre."

Ces voyageurs et ces truchements se sont mis les premiers dans les sources de nos rivières et de nos lacs. Les premiers ils ont parcouru toute la terre."

Les chants populaires que nous aimons parce qu'ils nous font penser aux jours de nos ancêtres ; et que nous admirons pour leur grâce naïve, touchante, inimitable, sont nés sur les lèvres de ces premiers hommes de la civilisation. An sein des forêts ou des déserts, sur les fleuves ou au bord des lacs mystérieux de l'ouest, dans la guerre comme dans la paix, à travers mille dangers entremêlés de rares moments de calme, ils composaient, sans luxe de rhétorique et sans trop se soumettre aux exigences de la rime, des complaintes, des récits joyeux, des mélodies dont l'ensemble accuse un aimable fond de poésie et un penchant à la mélancolie que l'on s'étonne de rencontrer chez ces rudes voyageurs. Leur musique est un caractère particulier ; on ne retrouve point ailleurs qu'en Canada une cadence comme celle qu'ils ont su donner à ces couplets et le fond, modifiés très souvent, et rythmés au mouvement de l'aviron.

Dernier chez nous y'a l'un échang. En roulant ma boule ! En roulant ma boule ! Trois beaux regards s'en vont baillant. Rouli roulant ma boule roulant. En roulant ma boule !

On bien : V'la l'bon vent, v'la l'bon vent, v'la l'bon vent, ma mie m'appelle ! V'la l'bon vent, v'la l'bon vent, v'la l'bon vent, ma mie m'attend !

On encore : Isabeau se promène Le long de son jardin ; Le long de son jardin ; Sur le bord de l'île.

Et puis : C'est dans la ville de Rouen Qu'on a fait un pâté si grand. C'est dans Paris y'a une brune, Elle est plus belle que le jour. A Saint-Malo, beau port de mer, Trois beaux navirs sont arrivés. Ah ! qui me passera le bois, Moi qui suis si petite ?

C'est à n'en pas finir. A côté de ces refrains si gais, il faudrait mettre La Claire fontaine, ou mieux encore, le Petit rocher de la haute montagne, le chant de mort que le brave Gédéon écrit sur une écorce, à l'île du Grand Calumet, dans la rivière Ottawa, il y a deux cents ans, et que l'on trouve près de son calvaire quel que jours après son décès.

Ah ! c'étaient de vaillantes natures. Ils n'avaient pas comme les soldats de Cortez et de Pizarro, une mission de sang à remplir. Leur arme était la persuasion. Leurs conquêtes furent celles de l'amitié. Leurs désirs étaient obéis bien mieux que les décrets des souverains. Le christianisme répandait autour d'eux ses consolantes vérités. On eût dit que l'âme de la terre envoyait un oiseau et jamais les historiens et les poètes ne songeront à eux sans manifester leur admiration.

BENJAMIN SULTE.

PICOTE ET VACCINE

[Suite et fin.] D'un autre côté, est-on toujours bien certain que ces individus supposés vaccinés, l'aient été d'une manière efficace et régulière ?

Combien de personnes ne pensent-elles pas qu'il suffit que nous ayons tenté de les vacciner pour qu'elles le soient réellement ! Le fait de piquer le bras et d'y déposer de la lympho ne constitue pas à lui seul toute la vaccination. Encore faut-il que ce vaccin se développe en passant par les phases successives de toute bonne inoculation.

Je me rappelle avoir été appelé, il y a quelques mois, auprès d'un jeune enfant âgé de 9 ans, malade et offrant tous les symptômes d'un variolo à son début.

"Cet enfant a-t-il été vacciné ?" demandais-je à la famille.

"Oh ! oui, me répondit-on, il a même eu toute le bras couvert de boutons."

Je crus devoir contrôler cette assertion par l'examen du membre où le vaccin avait été inoculé. Je cherchai, mais en vain, l'ombre d'une cicatrice vaccinale. Jamais, j'en avais la certitude, le vaccin n'avait pris chez ce malade qui eût bien et dûment la variolo que les symptômes n'avaient fait prévoir.

Il existe, en effet, deux espèces de vaccine. L'une, la vraie vaccine, possède tous les caractères classiques d'une bonne et efficace vaccination, préventive de la variolo. L'autre, la fausse vaccine, celle évidemment qui s'était développée chez l'enfant dont je viens de citer le cas, n'est que la maladie avortée, nulle, dépourvue de toute vertu et ne laissant jamais sur la peau la tache guiffrée indélébile de la première.

C'est à la suite de cette dernière vaccination que les individus, se reposant dans une dangereuse et fautive sécurité, contractent la variolo.

Pour éviter ces mécomptes, qu'il me soit permis de mettre sous vos

yeux, la description suivante, empruntée à l'ouvrage de M. Bousquet : " Tandis que la bonne vaccine est bûte à peine à la fin du troisième jour, la mauvaise, beaucoup plus précoce, se montre dès le premier ou le deuxième jour de l'inoculation, en sorte qu'on peut dire qu'elle s'en sépare dès les premiers jours. Mais ce signe ne suffit pas à lui seul pour les distinguer. La fausse vaccine est quelquefois si rapide, qu'elle ne fait que paraître et disparaître ; d'autres fois elle s'annonce par tierce pour tomber plus sensible à l'œil qu'au toucher. Ce tubercule grandit jusqu'à un quart ou cinquième jour, et laisse encore le médecin incertain sur ses suites ; mais le lendemain ou le surlendemain, au lieu de se développer, il s'arrête, pâlit et se sèche ; d'autres fois, et plus loin encore, et dans son rapide développement, il conserve toujours la forme conique et globuleuse, signe certain, selon moi, de la fausse vaccine, comme l'aplatissement, la dépression de la pustule forment le caractère spécifique de la vraie. L'aspect de la fausse pustule est tantôt rouge, tantôt jaunâtre. Jamais elle ne prend cet aspect brillant, cet éclat argenté qui caractérise la vaccine pré-évacuée, sa forme est, sinon régulière, au moins circoscrite. Arrivée au 4e, 5e, 6e, 7e jour, car la fausse vaccine n'a rien de fixe, rien de réglé, elle jaunit, s'apurre et se sèche."

Je ne crois pas devoir terminer cette étude sans signaler l'importance des revaccinations que l'on néglige malheureusement d'une manière trop générale.

Il est parfaitement reconnu que l'immunité conférée par une première vaccination s'épuise au bout d'un certain nombre d'années, nous enlevons le bouclier sous lequel, jusqu'alors, nous étions restés à l'abri des atteintes de la variolo.

En 1804, le Dr Godson avait prétendu que la permanence de l'efficacité de la vaccination ne s'étendait pas au-delà de trois ans.

En France, les docteurs Caillot, Boula, Bertrand et Genouli, avaient fixé les limites de la vertu préservatrice de la vaccine, le premier à 10 ou 12 ans, le second à 14 ou 15 ans, le troisième à 17 ou 18 ans, le dernier à 20 ou 25 ans.

Trousseau, ayant revacciné les enfants de sa propre filie, arriva à peu près aux mêmes conclusions que Godson, en obtenant une nouvelle vaccine légitime chez deux de ces enfants déjà vaccinés trois ans auparavant.

Marc d'Espine conseille de vacciner tous les 10 ou 15 ans.

Choissant un moyen terme entre ces opinions diverses, nous pouvons conclure qu'il serait avantageux de recourir à la vaccination tous les 7 ans et même plus tôt, en temps d'épidémie. Si cette pratique se montre inutile, elle sera toujours dépourvue de tout inconvénient.

En effet, de deux choses l'une : ou bien nous jourons encore, au moment de la vaccination, de l'immunité conférée par la première vaccine, ou cette immunité sera éteinte.

Dans le premier cas, nous serons réfractaire au développement de la vaccine aussi bien que de la variolo ; dans le second, nous n'aurons qu'à nous applaudir d'avoir, par la revaccination, reconquis les précieux avantages dont le temps nous avait dépouillés.

DR L. COTTREUX-PARVOST.

DIFFERENTES NOUVEAUTÉS

Vient d'arriver

AU MAGASIN DE

STITT ET CIE,

Fichus de dentelle, Mouchoirs de poche de dentelle, Cravates de dentelle, Gilet de soie.

Dentelles

chez STITT & Co.

Point de Venise, Vieux Point de Langouedec, Point d'Argentan, Dentelle de Honiton, Dentelle Maltaise.

Gants de kid

Gants de kid, nuances lumineuse, 2, 4, 6 et 8 boutons, meilleure qualité.

Bas de soie

Bas de soie pâle, lavande, crème, cardinal, aussi en noir.

Mousseline d'Inde

Mousseline d'Inde, nuances lumineuse

Soie Bretonne

En crème, bleu pâle, rose, blanc, etc.

Marchandises Nouvelles

Nouvelles Grenadines, Nouveau cachemire, Nouvelle frange de soie, Nouvelles broderies.

VENANT D'ETRE OUVERT

STITT ET Cie

53 et 55 Rue Sparks

HOTEL MONTREAL

TENU PAR

MICH. COAILLIER alias NAVION

CÔTÉ DES BÉTES

Wellington et Bridge, Hull

Brandies et cigares de premier choix, et table de première classe Chevaux et voitures de toutes sortes à volonté.

Les personnes qui visitent Hull en touristes ou pour affaires, feront bien de descendre à cet hôtel, où elles trouveront tout le confort désirable.

19 Février 1880.

O'DOHERTY ET Cie

110 RUE SPARKS

Nouvelles marchandises du printemps venant d'être reçues

Nous avons le plaisir de placer devant nos pratiques et le public en général la première consignment de nos nouvelles marchandises du printemps, et l'on pourra se convaincre en les examinant, que pour le style, la variété et la valeur, elles sont nettement supérieures à la comparaison avec celles de l'importation, quelle autre maison dans la Péninsule.

Une visite est sollicitée.

O'DOHERTY ET Cie

SERVICE A THÉ

EN

PORCELAINE,

(44 morceaux)

\$5.00

C.S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63 rue Sparks

100

Pardessus

ET

Ulsters

POUR LES

OUVRIERS de CHANTIERS

CHEZ

C. GAGNÉ ET Cie

277, RUE WELLINGTON

100

Canaris Chanteurs

CHEZ

ESMONDES